

## NOTICE DES CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS DANSE – CHAD

Primaire : école Albert Camus (danse classique et danse contemporaine)

Collège : collège Jean Moulin (danse classique ou danse contemporaine)

### ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés les moyens de recevoir une formation en danse en complément de leur formation générale scolaire, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Les équipes pédagogiques partenaires du Conservatoire et de l'Éducation Nationale travaillent en concertation pour veiller à la cohérence du projet, tant sur le plan des complémentarités pédagogiques que sur celles des projets de diffusion.

L'aménagement d'horaires libère deux demi-journées par semaine afin d'harmoniser le programme d'enseignement général et un enseignement chorégraphique renforcé.

#### RÉUNIONS D'INFORMATION

>> Primaire : **samedi 3 février 2024 à 14h00** au Conservatoire

>> Collège : **samedi 3 février 2024 à 16h00** au Conservatoire

#### DOSSIERS DE CANDIDATURE

(seuls les dossiers complets seront traités)

>> Les dossiers de candidature doivent être téléchargés sur le site du Conservatoire ([www.conservatoire-lyon.fr](http://www.conservatoire-lyon.fr)) et retournés en double exemplaire, jusqu'au 6 mars 2024 inclus par courrier simple, cachet de la poste faisant foi. Pas de pli recommandé.

**Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date.**

>> La fiche « complémentaire de positionnement » (disponible avec le dossier d'inscription) est à transmettre à l'établissement scolaire actuel qui la complète et la renvoie directement au Conservatoire de Lyon.

#### À NOTER :

- Il n'est possible de se présenter qu'à une seule discipline.
- En primaire les enseignements en danse se font en danse classique comme en danse contemporaine.
- Au collège, il n'est possible de se présenter qu'à une discipline (danse classique ou danse contemporaine).
- Tous les candidats à l'entrée en 6<sup>ème</sup> issus des classes CM2 CHAD doivent obligatoirement déposer un dossier de candidature.

#### >> Recrutements par niveau :

Les recrutements sont ouverts pour les entrées en CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Les entrées en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se font uniquement sur dérogation\* (exclusivement réservée aux transferts d'élèves déjà inscrit-e-s dans une filière CHAD ou avec un parcours artistique similaire).

## ÉPREUVES D'ADMISSION

(Seuls les candidats inscrits peuvent être auditionnés)

Les épreuves sont constituées d'une mise en situation et de l'étude du dossier retraçant le parcours artistique du candidat pour les admissions en collège.

### >> Pour l'entrée en primaire :

- Danse classique et danse contemporaine : le mercredi 3 avril 2024
  - En primaire, la mise en situation prend la forme deux cours de danse collectifs.

### >> Pour l'entrée au collège :

- Danse classique : le mercredi 3 avril 2024
- Danse contemporaine : le mercredi 10 avril 2024
  - La mise en situation pour les 2 disciplines ci-dessus prend la forme d'un cours de danse collectif.
  - Le dossier artistique du candidat est étudié par le jury.

#### **Le niveau prérequis est équivalent à :**

- 3 ans de pratique pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>
- 4 ans de pratique ou niveau 2<sup>e</sup> cycle pour l'entrée en 5<sup>ème</sup>
- 5 ans de pratique pour l'entrée en 4<sup>ème</sup>
- 6 ans de pratique pour l'entrée en 3<sup>ème</sup>

Pour tous les niveaux, prévoir une tenue adéquate :

**Tenue pour les cours de classique :** justaucorps - collant, chaussons ½ pointes, chaussons de pointes à partir de la 5<sup>ème</sup>, et cheveux attachés en chignon.

**Tenue pour les cours de contemporain :** justaucorps, leggings, collant sans pieds ou académique et cheveux attachés et coiffés (les joggings et tee-shirts larges ne sont pas acceptés).

**Les candidats ne recevront pas de convocation par courrier.**

**Les horaires de passage seront consultables sur le site internet du conservatoire par discipline,  
5 jours avant chaque mise en situation.**

**En cas d'absence, aucune autre session ne sera organisée**

## \*DÉROGATIONS

Pour les admissions en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, une dérogation peut être accordée aux élèves déjà inscrits dans une filière CHAD ou avec un parcours artistique similaire à une classe CHAD.

Une lettre justifiant la demande de dérogation pour présentation aux épreuves d'admission est à ajouter au dossier d'inscription (accompagnée des attestations et justificatifs correspondants).

Le dossier complet (dossier d'inscription + pièces demandées) et la demande de dérogation (accompagnée des pièces justificatives) sont à retourner **jusqu'au 6 mars 2024 inclus**, au pôle Études du Conservatoire par courrier simple, cachet de la poste faisant foi. Pas de pli recommandé.

**Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date**

## ADMISSION

À l'issue des épreuves d'admission (mise en situation et étude du dossier du parcours artistique), le Conservatoire émet un avis transmis aux commissions d'admission présidée par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant.

Chaque commission prend en compte les résultats des épreuves d'admission, le dossier scolaire du candidat et statue en fonction des capacités d'accueil des partenaires.

Les commissions auront lieu début mai 2024.

**L'Éducation nationale transmet directement les résultats aux familles.**  
**(Inutile d'appeler le Conservatoire)**

Les nouveaux élèves admis devront confirmer leur inscription en 2 temps :

- 1- inscription auprès de l'établissement scolaire dès que possible (*se renseigner auprès de celui-ci pour les modalités d'inscription*)
  - **école Albert Camus** - 15, montée du Télégraphe - Lyon 5e - tél. : 04.78.36.36.13
  - **collège Jean Moulin** - 1, place des Minimes - Lyon 5e - tél. : 04.78.15.01.40
  
- 2- inscription auprès du Conservatoire de Lyon :
  - Pour les candidats n'étant pas élèves au Conservatoire en 2023/2024 : la confirmation d'inscription ainsi que la liste des pièces complémentaires à retourner vous seront envoyées par mail **fin juillet 2024**.
  - Pour les candidats étant déjà élèves au Conservatoire en 2023/2024 : vous devrez effectuer votre réinscription en ligne durant l'été 2024.